

13 Rue Louis Guillaumond

69440 MORNANT

Tel : 04 78 44 02 14

Fax : 04 78 44 14 75

www.huissiers-reunis-mornant.fr



PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

Dossier 2941732

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Et le VINGT ET UN JANVIER à 14 heures 35 environ,**

A LA REQUÊTE DE :

Monsieur le Comptable du Trésor Public chargé du recouvrement, Service du Pôle de recouvrement spécialisé du Rhône, domicilié au Centre des Finances Publiques, 3 rue de la Charité 69239 LYON Cedex 02.

Ayant pour Avocat Constitué **Maître Florence CHARVOLIN**, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant à 69003 LYON Immeuble le Britannia 20 Boulevard Eugène Deruelle, au Cabinet de laquelle domicile est élu.

Et élisant domicile au cabinet dudit Avocat en tant que besoin, ainsi qu'en les bureaux des Mairies de tous lieux d'exécution.

AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

- Avis d'impôt sur le revenu 2014 selon rôle rendu exécutoire le 21 juin 2017
- Avis d'impôt sur les prélèvements sociaux 2014 selon rôle rendu exécutoire le 11 juillet 2017
- Avis d'impôt sur les prélèvements sociaux 2015 selon rôle rendu exécutoire le 11 juillet 2017
- Avis d'impôt sur le revenu 2013 selon rôle rendu exécutoire le 7 septembre 2017

CONTRE :

Monsieur _____ l. né le _____
demeurant _____

Lequel est propriétaire d'un immeuble :

➔ **Sur la commune de VILLEURBANNE (69100), 412 cours Emile Zola**

Dans un ensemble immobilier situé 410-412 cours Emile Zola et 21 bis impasse Frédéric Fays, dénommé « Le Métropolis » comprenant :

- une maison dite MASSE A, comprenant deux bâtiments contigus dits Bâtiment A et Bâtiment 2 élevés chacun sur sous-sol, de rez-de-chaussée et sept étages,
- une construction dite MASSE B au sud du terrain composée de vingt-six garages,
- une construction dite MASSE C au nord du terrain composée de quinze garages,
- un emplacement de parkings dit MASSE D à l'est du terrain comportant vingt cases,
- un emplacement de parkings dit MASSE E à l'ouest du terrain comportant trente-cinq cases,
- le surplus du terrain est aménagé en cour et jardin.

Cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
BW	73	Impasse Frédéric Fays	66a 81ca

- **Lot n°348 :**

Dans la masse A – Bâtiment 2, au premier étage au centre ouest, un appartement de Type F2 de deux pièces, cuisine, hall d'entrée, salle de bains, wc.

Et les 84/13.400èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- **Lot n°448 :**

Dans la masse D, un parking n°20.

Et les 8/13.400èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- **Lot n°300 :**

La cave n°9.

Et les 1/13.400èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Nous, **SAS HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A :

A VILLEURBANNE (69100), 412, cours Emile Zola, à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant à Monsieur

Là étant, en présence de :

- **Monsieur André MARCHAND**, serrurier
- **Monsieur Madame**, témoin
- **Monsieur**, témoin
- **Monsieur Jean-Luc LAMBERT**, diagnostiqueur immobilier,
- **Monsieur**

Je constate ce qui suit :

CONSTATATIONS

Je me rends au 1^{er} étage palier droit, à l'Ouest du couloir Sud.

Il a été convenu avec Monsieur _____ que mes témoins et mon serrurier, restent à l'extérieur de l'appartement en raison des problèmes sanitaires actuels.

L'entrée se fait par une porte plane, blindée, en mélaminé, équipée d'une serrure à trois points.

La porte d'entrée ouvre sur un couloir.

Couloir

Il est fixé Sud/Nord et dessert :

- un placard au Sud/Est,
- un sanitaire au Sud,
- une cuisine au Sud/Ouest,
- un salon à l'Ouest,
- des bureaux/chambres au Nord,
- un balcon à l'Ouest.

Le sol est parqueté. Les cueillies inférieures sont habillées de plinthes. Les murs sont tendus de toile de verre. Le plafond est peint en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension.

Au Sud de la porte d'entrée se trouvent une prise électrique, un interrupteur et un interphone.

Un placard est fermé par deux portes accordéon.

Un carillon est fixé en partie haute.

Le tableau électrique fixé à la paroi Nord du placard mural Sud/Est, présente des traces sombres, notamment au niveau des câbles et alimentant la sonnette.

Salle de bains

L'accès se fait par une porte battante.

La pièce est aveugle.

Le sol est carrelé. Les murs sont faïencés. Le plafond est peint en blanc.

Le mur Ouest est percé d'une bouche d'aération.

Une prise électrique est installée à l'entrée de la pièce.

L'équipement sanitaire est composé d'un WC, type cuvette anglaise, surmontée d'une chasse d'eau dorsale à bouton poussoir deux débits. Il est également composé d'une vasque en émail sur équerres, alimentée par un robinet mitigeur et d'une baignoire métallique dont le tablier est faïencé. Cette baignoire est alimentée par un robinet mitigeur avec sélectionneur douche/robinet. Des chutes de revêtement et délitements sont visibles à l'encoignure Nord/Est.

La vasque est surmontée d'un meuble miroir suspendu, équipé d'un partie meuble fermée et surmonté d'un spot.

Le compteur d'eau présente un index de consommation de **404 m³**.

Cuisine

L'accès se fait par un cadre dépourvu de porte.

Le sol est carrelé. Les murs sont tendus de toile de verre. Les faces d'appui sont habillées de faïencés de couleur rouge. Le plafond est peint en blanc.

Le mur Nord est percé d'une prise électrique, à l'Est de la porte de circulation avec le salon et d'une double prise électrique à l'Ouest de celle-ci.

La pièce est chauffée par un radiateur bas fixé en pied de baie vitrée donnant sur le balcon à l'Ouest.

La cuisine est équipée de meubles bas, suspendus et colonne, aspect chêne ainsi que d'une vasque en émail entre deux parties de plan de travail imitation granit. La vasque est alimentée par un robinet mitigeur.

La gazinière est alimentée par le gaz de ville au Sud.

Une prise électrique triphasée perce la partie basse du mur Sud.

L'éclairage naturel est assuré par la baie vitrée précitée, composée d'une allège vitrée pleine et d'un panneau basculant en partie haute.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension pendante au plafond.

La partie Nord du mur Est est percée d'une prise électrique et d'un interrupteur au Sud du cadre d'accès depuis le couloir.

Salon

L'accès à celui-ci se fait soit depuis le couloir, soit depuis la cuisine.

La porte de circulation avec la cuisine, plane, en bois, est équipée d'une poignée. La porte de circulation depuis le couloir, également en bois, est à double battant percés de vitres opaques et d'une poignée.

Le sol est parqueté comme celui du couloir. Les murs sont tendus de toile de verre. Le plafond est peint en blanc.

Une niche au Nord enferme un meuble et le coin télévision.

Un caisson est présent à l'encoignure Sud/Est.

Une prise électrique est présente à l'encoignure Sud/Est, la plus au Sud. Une prise électrique et une prise antenne sont présentes à l'Ouest de la porte de circulation avec la cuisine.

Au Nord, une prise électrique est présente en partie Ouest de la niche. Une autre prise électrique est présente en partie Est du mur Nord. Sont également présents une double prise antenne et un interrupteur d'éclairage.

La pièce est chauffée par un radiateur bas fixé en pied de baie vitrée donnant sur le balcon à l'Ouest.

La baie vitrée est composée de deux châssis fixes superposés au Sud et d'une porte vitrée battante au Nord.

Balcon

Le sol est carrelé. Les murs sont enduits.

Le balcon est sécurisé par volets en accordéon PVC et abrité par un store banne à action mécanique manivelle.

Il donne sur les jardins Ouest de la copropriété et sur la place de stationnement n° 20.

Pièce au Nord du couloir

L'accès depuis le couloir se fait par une porte plane en bois, équipée d'une poignée.

Le sol est parqueté. Les murs sont tendus de toile de verre. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois. Le plafond est peint en blanc.

Le mur Sud est équipé de deux prises électriques fixées en saillie. Le mur Nord est équipé de deux prises électriques.

La pièce est équipée, à l'Est, d'un placard mural fermé par trois portes miroir.

Elle est éclairée artificiellement par une ampoule sur douille pendante au plafond.

Elle est éclairée naturellement par une baie vitrée composée de deux châssis fixes superposés au Nord et d'une porte vitrée battante au Sud.

Cette baie vitrée donne sur un balcon à l'Ouest, de même composition que celui constaté précédemment.

La pièce est chauffée par un radiateur bas fixé en pied de cette baie vitrée.

A l'encoignure Nord/Ouest, présence d'une conduite verticale apparente, formant retour à l'horizontale pour alimenter le radiateur précité.

Compteurs

Le compteur électrique numéro 48 présente un index de **10 267 kwh.**

Le compteur de gaz numéro 391 présente un index de **194 m3.**

Cave n° 9 niveau - 1

La porte plane en bois de la cave est fermée par deux verrous.

Le sol est en terre battue. Les murs bruts sont composés de parpaings. Le plancher haut est composé de briques.

La pièce est dépourvue d'éclairage artificiel.

Divers

Il m'est déclaré par Monsieur _____ que :

Les charges mensuelles du bien sont d'environ 100 euros.

L'eau courante fait partie des charges.

Le syndic de copropriété est la REGIE FONCIA.

Le logement est occupé par le propriétaire et ses parents.

L'appartement est fibré.

L'immeuble a été construit en 1974.

(voir clichés photographiques)

Ayant terminé par-là mes constatations à 15 heures 25 et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé divers clichés photographiques pris par mes soins.

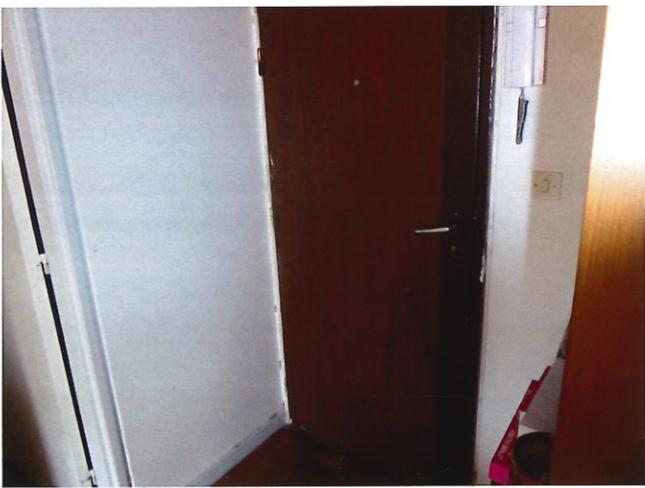
Clos et signé pour le présent Procès-verbal de Constat.

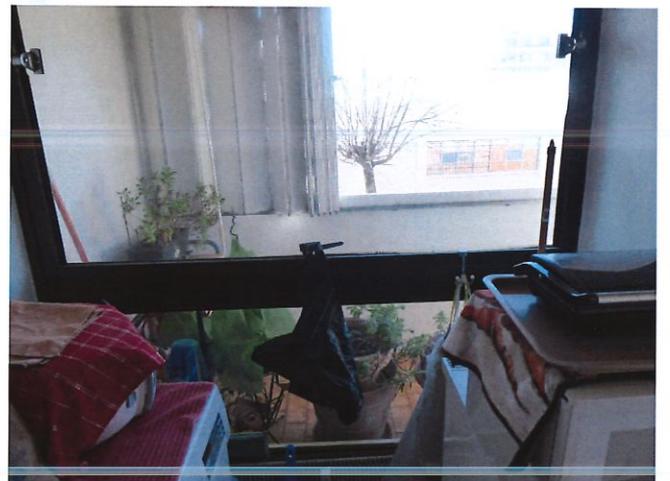
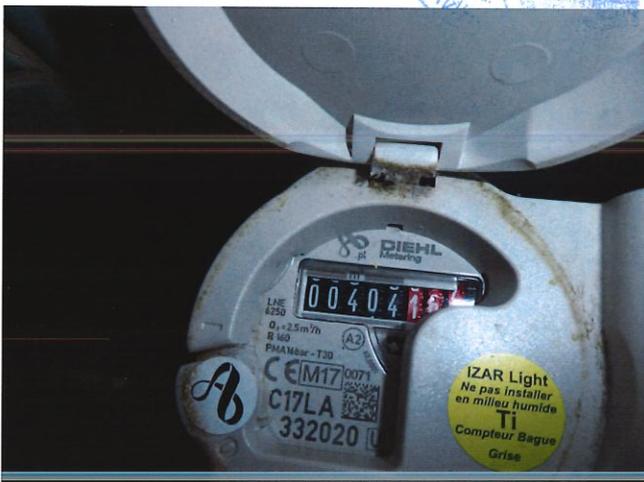
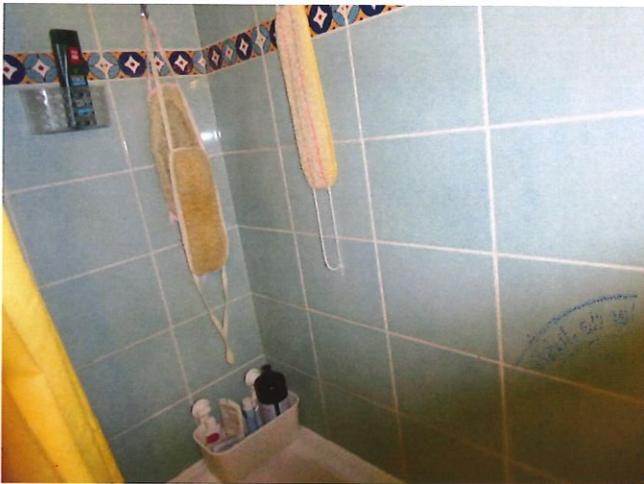
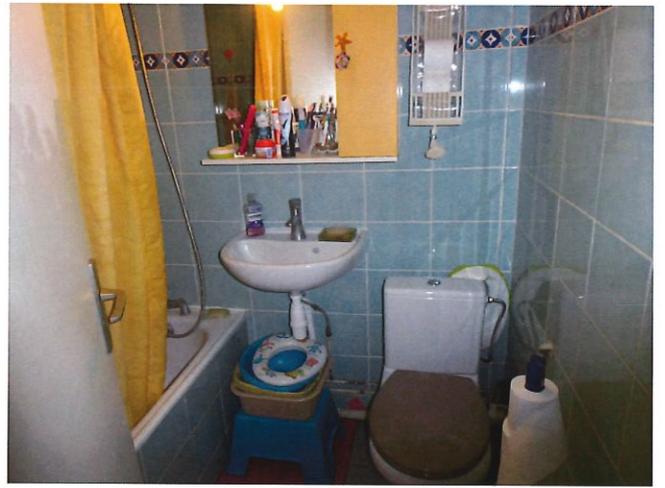
Xavier DELARUE
Huissier de Justice



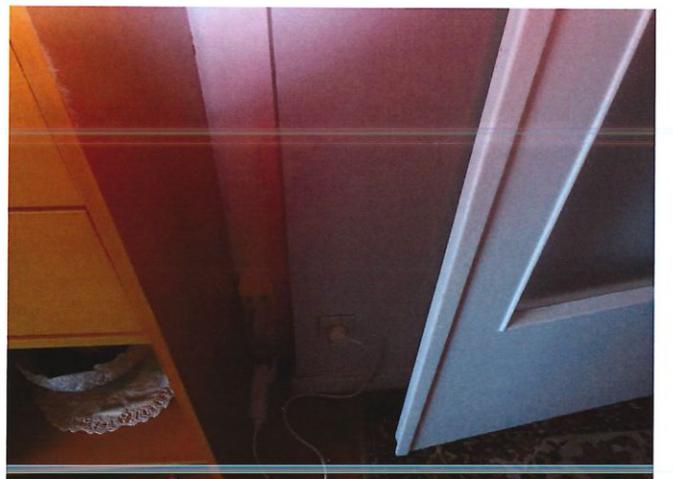
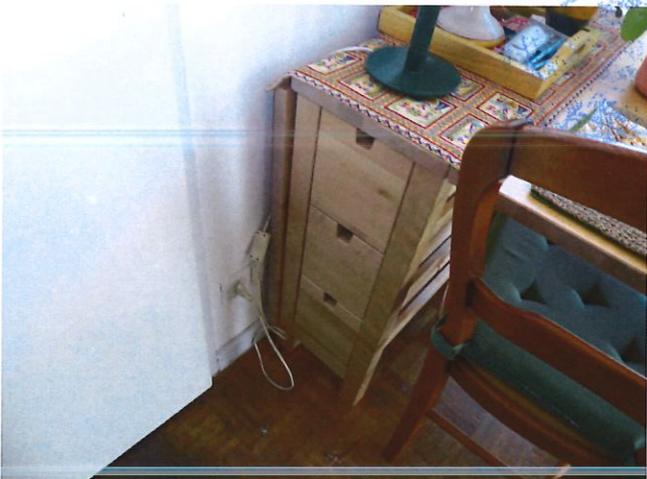
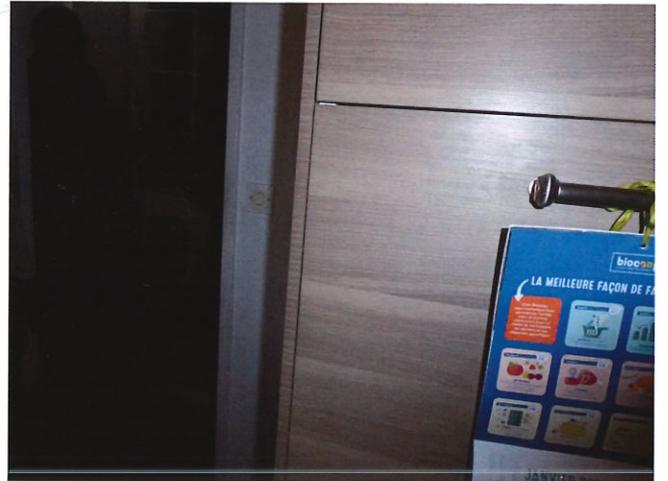
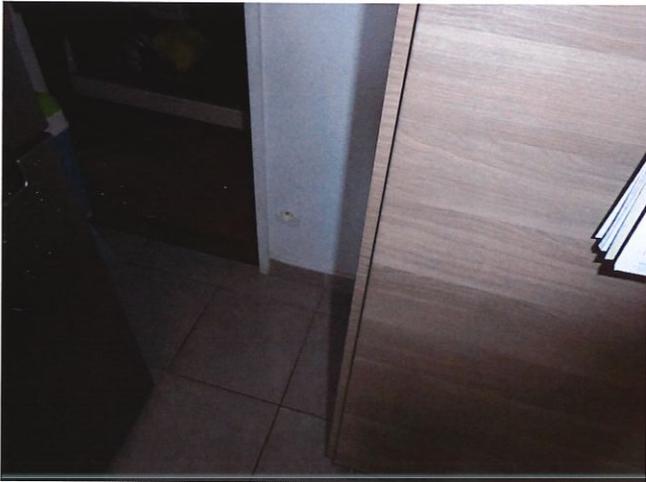
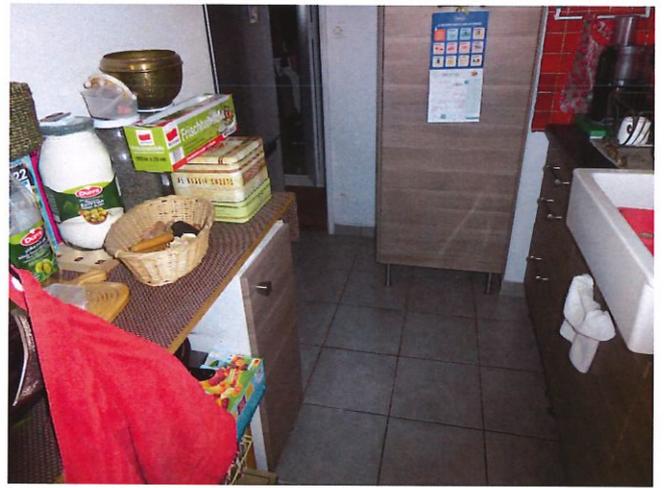
CLICHES

PHOTOGRAPHIQUES

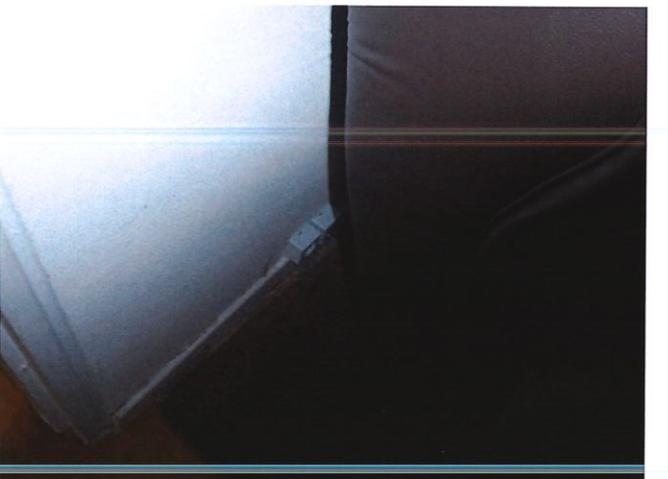




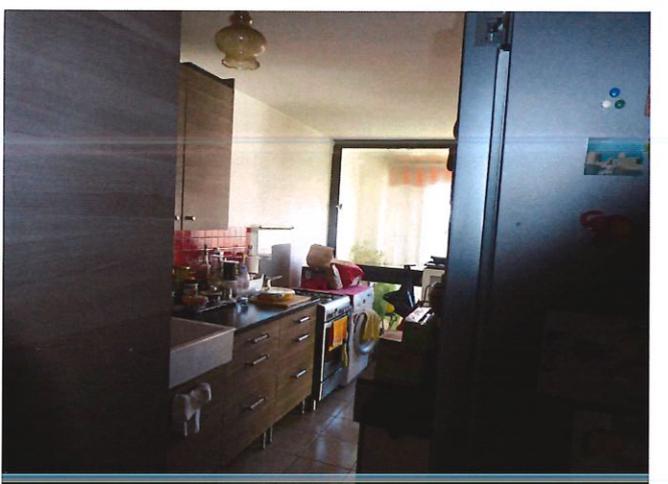




















ANNEXES

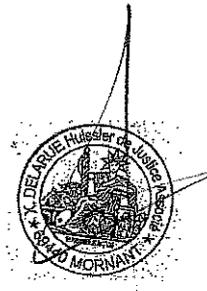
SERRURIER

MARCEAU
Angly
[Signature]

TEMOIN

FURROT
Vignier
[Signature]

TEMOIN
[Signature]
FRANCOIS
[Signature]



SAS HUISSIERS REUNIS
D. DIFAZIO - L. DECOTTE
A. DEROO - X. DELARUE
Huissiers de Justice
13 Rue Louis Guillaumond
69440 MORNANT
Tél : 04.78.44.02.14
Fax : 04.78.44.14.75
mornant@huissiers-reunis.fr
www.huissiers-reunis-mornant.f

PROCES VERBAL DE CONSTAT

En date du VINGT ET UN JANVIER
DEUX MILLE VINGT DEUX

Références :

2941732/PHC/2941732

A LA DEMANDE DE Monsieur le Comptable du Trésor public chargé du
recouvrement spécialisé du RHONE 3 rue de la Charité
69002 LYON

La copie du présent acte comporte 13 feuilles.

Xavier DELARUE



COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	295,94
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	303,61
TVA 20,00%	60,72
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	
DEBOURS	22,00
T.T.C.	386,33

